

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2242

Edition du
15 avril 2019

DANS CE NUMÉRO

Révision de la loi sur les armes: une opportunité pour l'UDC d'attaquer les accords bilatéraux (Michel Rey)

Votation du 19 mai: l'UE en ligne de mire

Valeur locative: un impôt sciemment incompris (Jean-Daniel Delley)

Le Parlement veut créer une inégalité de traitement en faveur des propriétaires occupant leur logement

Un Manifeste post-(néo)libéral pour le 21e siècle (Laurent Tissot)

Retour sur une réflexion autocritique et radicale portée par le magazine «The Economist»

A la redécouverte du peintre et sculpteur Casimir Reymond (Pierre Jeanneret)

«Casimir Reymond», Atelier De Grandi, Chemin d'Entre-deux-Villes 7, 1802 Corseaux, du jeudi au dimanche de 13h30 à 18h00, jusqu'au 18 août 2019

Révision de la loi sur les armes: une opportunité pour l'UDC d'attaquer les accords bilatéraux

Votation du 19 mai: l'UE en ligne de mire

Michel Rey - 14 avril 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34855>

La [révision partielle de la loi sur les armes](#) répond à un développement de la législation européenne concernant les accords Schengen-Dublin. Elle est attaquée par référendum, au motif que ce développement a été imposé à la Suisse et contribuerait à affaiblir son niveau de sécurité.

Petit rappel historique. En 2005, les Suisses ont accepté ces accords qui doivent coordonner et améliorer la gestion de la sécurité et de l'asile entre les Etats membres. Pour notre pays, Schengen facilite les déplacements, tout en renforçant les contrôles aux frontières extérieures grâce à la collaboration entre autorités. Et le traité de Dublin permet à un pays de renvoyer un requérant dans l'Etat de la première demande d'asile.

En quoi consiste cette révision que d'aucuns décrivent comme une atteinte à la liberté des Suisses de s'armer? Elle ne concerne ni l'armée ni la police. Elle n'entraîne aucun changement ni pour les détenteurs d'armes d'ordonnance ni pour les chasseurs. Par contre, la propriété d'armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité est soumise à autorisation. Les amateurs de tir pourront continuer à détenir de telles

armes, mais ils devront prouver leur usage régulier ou leur appartenance à une société de tir.

La Suisse a négocié ses conditions avec l'UE

Les opposants estiment inacceptables et inefficaces les restrictions imposées par cette révision. Mais leur démarche relève d'abord d'une [opposition de principe](#) à l'Union européenne (UE). L'UDC est le seul parti national à soutenir le référendum, lancé par certains de ses membres.

Les référendaires assimilent cette révision à une attaque contre la liberté des Suisses de détenir une arme et à une soumission de notre pays à un *diktat* de l'UE. Pour l'UDC, toute décision prise en relation avec l'UE doit être combattue au nom de la défense de notre indépendance nationale. Le référendum est donc clairement un moyen pour l'UDC de s'attaquer aux accords avec l'UE.

Cette réforme n'est pas davantage «imposée» à la Suisse qu'aux autres pays membres du système Schengen. La Confédération a été associée aux discussions menées entre Etats, avec un droit de participation à la prise de décision. Elle a pu faire

valoir avec succès ses intérêts et ses spécificités, puisque rien ne change pour les détenteurs des armes militaires et de chasse. Quant au «coût» de la révision, il se limite à une démarche pour faire inscrire des armes dangereuses dans un registre cantonal.

En revanche, la facture risque d'être élevée en cas de refus. L'accord d'association à Schengen décrit une [procédure complexe](#) au terme de laquelle, si la Suisse n'est pas en mesure d'appliquer les modifications prévues, l'accord pourrait simplement cesser de s'appliquer, sauf décision contraire expresse de nos partenaires (art. 7 al. 4). Et comme l'accord de Schengen est directement lié à celui de Dublin, l'association à ce dernier prendrait également fin.

Après le premier coup de canif aux accords bilatéraux qu'a représenté l'initiative sur l'immigration de masse, il serait dangereux de compter sur l'indulgence des autres Etats concernés.

Les référendaires, eux, ne s'en inquiètent pas. Ils affirment que les accords de Schengen-Dublin n'ont pas permis de renforcer la coopération européenne pour accroître la sécurité ni d'accélérer le

traitement d'asile. Des critiques reprises des discours de l'UDC, mais largement démenties dans les faits. Ils sont persuadés qu'une solution sera trouvée pour l'échange des données. Pour Werner Salzman, co-président du comité opposé au projet et conseiller national UDC, l'UE n'aurait aucun intérêt à ce que les 300'000 frontaliers soient subitement contrôlés aux frontières. Pour lui, la menace brandie par le Conseil fédéral est totalement irréaliste.

Ne pas brader les avantages de Schengen-Dublin

Or la Suisse a beaucoup

d'[intérêt](#) à conserver les accords de Schengen et Dublin.

Les citoyens, tout comme les milieux économiques suisses, bénéficient fortement des facilités liées à l'association Schengen, notamment le passage des frontières, tant en voiture qu'en avion. Les visas Schengen profitent largement au tourisme suisse.

Cet accord comporte également de nombreux avantages dans le domaine de la sécurité. Il permet aux policiers suisses d'accéder à la base de données Schengen et d'améliorer la lutte contre la criminalité internationale.

L'accord de Dublin est directement lié à celui de Schengen. Sans lui, la Suisse deviendrait un pôle d'attraction pour les requérants d'asile puisque ces derniers ne pourraient plus être renvoyés dans le pays de leur première demande.

L'UDC n'attache aucune importance à tous ces avantages aussi bien sécuritaires qu'économiques. Seule lui importe la détérioration de nos rapports avec la coopération européenne multilatérale. Dans cette perspective, faire capoter la révision de la loi fédérale sur les armes ne représente qu'un épisode de la bataille.

Valeur locative: un impôt sciemment incompris

Le Parlement veut créer une inégalité de traitement en faveur des propriétaires occupant leur logement

Jean-Daniel Delley - 10 avril 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34841>

Voilà un impôt que détestent les propriétaires logeant dans leur maison ou leur appartement. La taxation de la valeur locative, dénoncée comme la fiscalisation d'un revenu fictif, occupe l'agenda politique depuis plus de deux décennies ([DP 2141](#)).

Jusqu'à aujourd'hui, sa suppression n'avait pas trouvé de majorité. Mais le Parlement a changé d'avis. Les commissions compétentes des deux Chambres ont accepté d'entrer en matière et celle du Conseil des Etats a élaboré [un](#)

[projet](#) qu'elle met en consultation.

Il faut donc rappeler la justification de cet impôt qui grève une valeur bien réelle:

- Lorsqu'un propriétaire occupe son logement, il jouit du rendement d'un bien, ce qu'exprime la valeur locative.
- S'il le loue, il bénéficie également d'un rendement: le loyer payé par le locataire.
- Troisième cas de figure, le détenteur d'un capital

préfère placer son avoir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) dont il tire un revenu.

Avec le projet en consultation, dans le premier cas le propriétaire ne paierait plus l'impôt, alors que dans le deuxième cas le loyer est imposable et que dans le troisième le rendement des placements de l'investisseur est aussi soumis à l'impôt.

Rien ne justifie que le rendement que constitue

l'occupation de son propre logement ne soit pas taxé. Il en va de l'égalité de traitement.

Le système actuel ne respecte d'ailleurs pas pleinement l'égalité de traitement. En effet, la valeur locative fixée par les autorités fiscales est largement inférieure à la valeur du marché. Ce qui allège substantiellement la charge fiscale d'un propriétaire «occupant» par rapport à celle d'un propriétaire loueur. Le projet de suppression de la valeur locative aggraverait encore cette inégalité.

Pour quelle raison cette très ancienne revendication rencontre-t-elle aujourd'hui un écho positif? Il faut probablement y voir l'effet de la baisse sensible du taux hypothécaire.

Un taux relativement élevé offrait aux propriétaires des déductions importantes sur leur revenu imposable. Le gain fiscal ainsi réalisé dépassait de

loin la charge représentée par l'imposition d'une valeur locative assez légère. Le bas niveau actuel du taux hypothécaire rend moins attrayantes ces déductions, alors que le risque de relèvement de la valeur locative à un niveau plus proche de celle du marché alourdirait la charge fiscale des propriétaires. Mieux vaut donc lâcher ces déductions en échange de la suppression de la valeur locative.

Les arguments des partisans de cette suppression relèvent clairement de la tactique du paravent: cacher les intérêts du plus grand nombre derrière la situation parfois difficile de quelques-uns. On met ainsi en avant le cas de ces retraités à faible revenu habitant leur maison, pour qui l'imposition de la valeur locative pèse lourdement sur leur budget. Plutôt qu'une suppression générale de cette imposition, une clause de rigueur dans la législation fiscale suffirait à

régler ce problème.

En couplant la suppression de l'imposition de la valeur locative à celle de la déduction des intérêts hypothécaire, il s'agirait d'inciter les propriétaires à limiter leur endettement hypothécaire, l'un des plus élevés au monde. Mais, comme indiqué ci-dessus, vu le bas niveau des taux, la suppression de la déduction des intérêts hypothécaires ne devrait pas modifier de manière significative le comportement des propriétaires. Il revient à la Banque nationale et à la Finma de réguler l'offre des prêts hypothécaires.

A n'en pas douter, les organisations de locataires suivront attentivement le dossier: la suppression de l'imposition de la valeur locative impliquerait une inégalité de traitement puisque les locataires ne peuvent déduire leur loyer de leur revenu imposable.

Un Manifeste post-(néo)libéral pour le 21e siècle

Retour sur une réflexion autocritique et radicale portée par le magazine «The Economist»

Laurent Tissot - 12 avril 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34847>

A l'occasion de son 175e anniversaire, l'hebdomadaire britannique *The Economist* a consacré un numéro du mois de septembre 2018 à la publication d'un manifeste. Intitulé [A manifesto for renewing liberalism](#), il veut

redonner un sens au libéralisme jugé moribond dans le contexte du 21e siècle naissant. La première phrase donne immédiatement le ton: «*Le libéralisme a créé le monde moderne, mais le monde moderne est en train de se*

retourner contre lui.»

La charge est sévère pour un journal qui a voué son existence, sur le plan économique, à promouvoir et défendre le libre-échange et, sur les plans politique et social,

les droits individuels face à toute ingérence étatique.

Le libéralisme se trouve mis en échec par des défis qu'il n'a pas pu - ou pas voulu - affronter dès la fin du communisme soviétique en 1991. De ce point de vue, il a failli. Même si ses succès sont certains au cours de son histoire, ils ont rendu nombre de ses partisans arrogants, avides de profits personnels et insensibles aux problèmes auxquels le monde est désormais confronté: les bouleversements géostratégiques, le changement climatique, les concentrations économiques et financières, les économies émergentes, les inégalités croissantes, les technologies du futur notamment.

En ce sens, beaucoup de libéraux sont devenus... des conservateurs ou pire des illibéraux, qu'abhorre l'hebdomadaire britannique. D'où la nécessité de repenser cette doctrine économique pour l'appliquer au contexte présent.

Un nouveau contrat social

Dans ce texte programmatique, *The Economist* s'attache non seulement à expliquer les échecs actuels, mais entend aussi proposer des réponses adaptées aux problèmes auxquels le monde entier se heurte. Il est intéressant d'en relever les aspects les plus saillants.

Le manifeste regroupe les problèmes soulevés en quatre

grands thèmes principaux: la libre concurrence, l'immigration dans les sociétés ouvertes, le nouveau contrat social, le combat pour un ordre mondial libéral. Limitons-nous ici à ce qui est dit dans la partie consacrée au nouveau contrat social.

Pour *The Economist*, le point de départ est clair: «*Si les démocraties libérales veulent continuer à faire progresser leurs citoyens, elles ont besoin d'une nouvelle forme de protection sociale. Et pour pouvoir se permettre cette réforme de l'aide sociale, elles ont besoin d'un régime fiscal à la fois plus efficace et mieux adapté pour encourager ce que la société veut promouvoir et décourager ce qui lui fait du tort.*» Il s'agit de s'attaquer à cette question en intégrant les grands changements qui bousculent le système de l'Etat-providence tel qu'il a été bâti après la deuxième guerre mondiale: l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le fait aussi que beaucoup plus de ménages que par le passé sont composés d'une seule personne adulte.

Dans le même élan et eu égard aux transformations technologiques, les emplois sont beaucoup moins susceptibles de durer toute la vie et l'horaire fixe tend à disparaître. Certaines personnes aspirent d'ailleurs à occuper plus d'un emploi à la fois, en particulier quand l'une des occupations est une passion que l'autre permet financièrement.

Plus important encore, en termes de dépenses, les soins de santé sont de plus en plus coûteux et les gens vivent beaucoup plus longtemps. Comment faire? «*Le système a tenté de faire au mieux, en particulier pour éviter l'épuisement des fonds publics. Mais l'adaptation n'a été ni suffisante ni populaire: le relèvement de l'âge de la retraite n'a pas suivi l'allongement de l'espérance de vie, les bénéficiaires de pensions versées par l'Etat n'aiment pas que l'âge de la retraite soit relevé.*»

L'accent sur la formation

The Economist relève que l'on en a beaucoup trop peu fait pour aider les gens à s'adapter aux changements dans le monde du travail. «*Le besoin considérablement accru de congés parentaux et de certaines formes de garde d'enfants n'a guère été pris en compte.*» L'insuffisance de l'investissement dans les formations en cours d'emploi ne répond pas au besoin des personnes exerçant une activité lucrative d'améliorer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles. Cette lacune apparaît clairement avec les effets de la robotisation et de l'intelligence artificielle sur le monde du travail, qui mettent à rude épreuve la capacité des gens à prévoir les compétences dont ils auront besoin et la façon dont leur carrière évoluera.

«*Cela signifie qu'une refonte libérale de l'Etat-providence commence par l'éducation.*»

Mais pas n'importe comment: l'effort doit notamment être porté sur les formations préscolaires qui auront *«beaucoup plus d'impact sur les chances des enfants pauvres dans la vie que les dépenses consacrées aux universités. Et les gens peuvent avoir besoin d'une formation et d'une formation continue longtemps après leurs années d'université et d'apprentissage»*. Il y a donc lieu de modifier considérablement les priorités dans ce domaine.

Ainsi les nouvelles approches devraient mettre moins l'accent sur les institutions et davantage sur l'aide à la personne pour surmonter les obstacles rencontrés. En ce sens, le manifeste plaide pour un soutien accru au système du crédit d'*«apprentissage tout au long de la vie»*.

L'idée que la formation professionnelle doit

accompagner la personne toute sa vie n'est pas nouvelle, mais elle devient d'une forte actualité dès lors qu'elle peut trouver un front plus large pour la soutenir et la rendre effective.

Réformer la fiscalité

Ces idées sont séduisantes, mais comment les financer? La question des réformes fiscales est au cœur de la suite de la réflexion. A cet égard, le manifeste s'attarde longuement sur l'idée d'un *«revenu de base universel»*, à laquelle il n'est pas opposé, et sur la réforme de l'imposition du revenu et de la fortune.

Il soutient notamment que *«la main-d'œuvre, en particulier la main-d'œuvre non-qualifiée, devrait être moins imposée [...] Réduire l'écart entre les impôts sur le capital et les impôts sur le travail permettrait de contrer l'asymétrie en faveur du capital; et si les investissements en capital*

étaient déduits de l'impôt sur les sociétés, cela ne devrait pas décourager l'investissement [...] Les taxes sur le carbone et autres externalités négatives, bien qu'elles ne constituent pas une panacée aux problèmes du changement climatique, représenteraient également une réforme dans la bonne direction».

L'excès d'accumulation de richesses met en évidence la nécessité d'adapter la fiscalité à celles et ceux qui produisent et non plus à la rendre plus bénéfique à celles et ceux qui en profitent.

Au moment où le groupe de réflexion *Avenir Suisse* veut [privatiser La Poste](#) et quelles que soient les orientations politiques de chacune et chacun, le manifeste publié par *The Economist* donne matière à discuter. S'il ne reste pas lettre morte, il indiquera peut-être le chemin du 21^e siècle vers un post-(néo)libéralisme.

A la redécouverte du peintre et sculpteur Casimir Reymond

«Casimir Reymond», Atelier De Grandi, Chemin d'Entre-deux-Villes 7, 1802 Corseaux, du jeudi au dimanche de 13h30 à 18h00, jusqu'au 18 août 2019

Pierre Jeanneret - 15 avril 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34858>

Casimir Reymond (1893-1969) reste relativement connu du grand public pour ses commandes officielles. Qu'il s'agisse de l'opulente et très classique *Vendangeuse* du parc du Denantou à Lausanne

(1938-1943), qui fit néanmoins scandale à l'époque! Ou des deux statues monumentales de l'Artisanat et de l'Agriculture - 35 tonnes de grès chacune - qui flanquent l'entrée principale du Palais de

Beaulieu. Ces deux dernières, que l'on pourrait imaginer à Moscou, Prague ou Sofia sous l'ère communiste, appartiennent à sa période *«réaliste socialiste»*, qu'il reniera par la suite. Ce n'est

sans doute pas le meilleur de son œuvre.

Pour découvrir celui-ci, il faut voir l'[exposition](#) de l'[Atelier De Grandi](#). Bien que cette dernière n'épouse pas une démarche chronologique, recourons à elle pour mieux faire comprendre l'originalité de Casimir Reymond.

Il naît à Vaulion, village vaudois au pied du Jura. De cette localité, à laquelle il restera toujours attaché, on admirera un magnifique tableau, aux couleurs intenses et à la matière picturale épaisse qui rappellent les Fauves. Dans les nuages qui surplombent la localité, on sent l'influence de Hodler, proche de l'Art nouveau. Certes, il a subi encore d'autres influences, dont il saura se détacher: celles de Cuno Amiet, de Giovanni Giacometti et de son «*tachisme*», enfin celle de Cézanne, que l'on reconnaît dans sa toile *Les joueurs de cartes*.

Sa production picturale la plus intense, et la meilleure à nos yeux, date de 1913. De cette période, on peut voir des œuvres vigoureuses, représentant souvent des hommes au travail: faucheurs, paysans bêchant, forgerons, mais aussi des vues splendides de la nature, comme *Les cerisiers en fleurs*. La même année, il présente à la Grenette à Lausanne une exposition qui comporte pas moins de 180 tableaux! Elle connaît un immense succès. Entre 1915 et 1919, il participe au renouveau de l'art religieux, aux côtés

d'Alexandre Cingria et de Marcel Poncet.

1922 est l'année de sa «*montée*» à Paris. Malgré l'estime d'autres artistes, ce sont des années très difficiles. Il ne vend rien et connaît la misère. C'est dans la capitale française qu'il adhère au communisme. Edith Carey, éminente spécialiste de Casimir Reymond et commissaire de l'exposition, donne de cette «*conversion*» une explication qui nous semble très pertinente. La mère de Casimir était une protestante très pieuse qui lui lisait des passages de la Bible. Des Evangiles, le jeune homme retiendra le message de charité. Ce passage du christianisme au communisme n'est d'ailleurs nullement un cas isolé! En 1932, la Grande Dépression le conduit à rentrer en Suisse, certes à contrecœur.

Ses conditions de vie vont néanmoins s'améliorer nettement. Il reprend le poste d'enseignant d'Abraham Hermanjat à l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué de Lausanne. C'est un pédagogue très apprécié de ses élèves. Il y enseigne le dessin d'académie puis le modelage.

Car dès 1914, il s'est lancé dans la sculpture. Il reçoit des commandes publiques, dont nous avons parlé au début de cet article. C'est un excellent portraitiste, tant en peinture qu'en sculpture. Dans ce dernier domaine, il réalise les bustes de toutes les notoriétés de son temps. Parmi elles, C.-F. Ramuz, le conseiller d'Etat

valaisan Maurice Troillet, le général Guisan (bien qu'il soit farouchement antimilitariste). Ses sympathies politiques - après la guerre il sera un «*compagnon de route*» du POP - lui vaudront cependant d'être recalé au concours pour la statue équestre de Guisan, après la mort de ce dernier.

L'exposition de l'Atelier De Grandi présente aussi nombre de dessins, souvent non datés, car l'artiste se souciait peu d'établir un catalogue de ses œuvres. Esprit inquiet, il n'était jamais satisfait de lui-même, détruisant souvent ce qu'il avait réalisé la veille. Il y a donc une recherche permanente et une évolution continue dans son œuvre.

En 1938, il peint des *Vendangeuses* bien dans le goût des années 30. Plus tard ce seront des dessins et de petites sculptures allant vers quelque chose de beaucoup plus épuré, proche de l'abstraction.

En 1968, il est frappé par un drame qui le brise: la mort de son fils unique dans un incendie criminel à Zurich. Il ne se sent alors plus la force de sculpter. Il réalise cependant de nombreuses terres cuites de petit format, souvent des nus féminins pleins de charme, dont l'exposition montre un beau choix.

Edith Carey considère Casimir Reymond comme l'un des artistes suisses les plus intéressants de son époque, car il s'est essayé à tous les genres : dessin, peinture, sculpture, terre cuite, gravure.

La belle exposition de l'Atelier De Grandi semble bien lui donner raison.

Rappelons enfin que l'Atelier lui-même constitue un exemple

marquant de l'architecture contemporaine sur la Riviera lémanique. Il fut construit en 1939 pour l'artiste Italo De Grandi, à la fois comme maison d'habitation et comme atelier,

par le célèbre architecte d'avant-garde Alberto Sartoris. Tant l'exposition que son cadre méritent donc la visite.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Révision de la loi sur les armes: une opportunité pour l'UDC d'attaquer les accords bilatéraux

<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/waffen/aktuell.html>

<https://www.udc.ch/parti/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20042363/index.html#a7>

<https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/revision-de-la-loi-sur-les-armes-un-enjeu-plus-grand-quiil-ny-para%C3%AEt>

Valeur locative: un impôt sciemment incompris

<https://www.domainepublic.ch/articles/30274>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20170400>

Un Manifeste post-(néo)libéral pour le 21e siècle

<http://www.barcelonaradical.net/info/10719/a-manifesto-for-renewing-liberalism-the-economist-iii>

<https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/le-service-postal-universel-a-lheure-du-numerique/>

A la redécouverte du peintre et sculpteur Casimir Reymond

<http://www.atelierdegrandi.ch/index-a.htm>

<https://www.facebook.com/atelier.de.grandi/>